



Rapporteur : M. MARTIN

N° CP\_2025\_0217

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

**Travaux de mise en accessibilité au collège les Hautes Ourmes à  
Rennes - Attribution de marché de travaux**

Le 22 avril 2025 à 14h18, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Étaient présents :** Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

**Absents et  
pouvoirs :**

Mme BIARD (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), M. LEPRETRE (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à M. DELAUNAY), M. PICHOT (pas de pouvoir donné), Mme ROCHE (pouvoir donné à M. LE MOAL), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme TOUTANT (pouvoir donné à M. BOURGEOUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h52.

**La Commission permanente**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2123-1, L. 2124-2, L. 2125-1 1°, R. 2123-1, R. 2124-2 1° et R. 2162-1 à R. 6162-10 ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 20 janvier 2025 relative à l'attribution des marchés subséquents à accord cadre pour la réalisation des travaux d'entretien, de mise en sécurité ou de réparation des bâtiments gérés par les services du Département d'Ille-et-Vilaine dans le cadre des travaux de mise en accessibilité au collège des Hautes Ourmes à Rennes (lots 1, 3, 4, 6) ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 24 février 2025 relative à l'attribution des marchés à procédure adaptée (lots 2, 9 et 10) ;

### Exposé :

Les travaux de mise en accessibilité au collège des Hautes Ourmes à Rennes ont fait l'objet de consultations décomposées en 8 lots, pour une estimation de 400 000 euros HT, soit 480 000 euros TTC.

La Commission permanente du 20 janvier 2025 a autorisé la signature des marchés subséquents à l'accord cadre 2021-TX-SME-0017, pour un montant de 239 253,82 euros HT, soit 287 104,58 euros TTC, hormis le lot n° 5 - Plomberie, chauffage, ventilation qui a été relancé en procédure adaptée ouverte.

La Commission permanente du 24 février 2025 a autorisé la signature des marchés à procédure adaptée pour un montant de 106 891,32 euros HT, soit 128 269,58 euros TTC.

Le lot Plomberie, chauffage, ventilation a été attribué par la Commission d'appel d'offres du 18 mars 2025 à l'entreprise SOPEC - 35770 Vern-sur-Seiche, pour un montant de 109 323,03 euros HT, soit 131 187,64 euros TTC.

L'opération globale s'élève à 455 468,17 euros HT, soit 546 561,80 euros TTC (+ 12 % par rapport à l'estimation).

### Décide :

**- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché du lot 5 avec l'entreprise SOPEC située à Vern-sur-Seiche, société attributaire retenue par la Commission d'appel d'offres.**

### Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :  
25 avril 2025  
ID: CP\_2025\_0217

Pour extrait conforme